

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

5 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **11 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR (à partir de la question n° 37), M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 18), LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Elisabeth MONTFORT

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jean MAZERON

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 36

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 17

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Françoise LAFOND

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170511-DELIB170504-DE
Date de télétransmission : 12/05/2017
Date de réception préfecture : 12/05/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2017**

QUESTION N° 4

OBJET : Le REXY : marchés de travaux – délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 20 avril 2017

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 avril 2017

La commune a lancé courant d'année 2016 une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la salle de spectacle LE REXY.

Les travaux prévus sont :

- La réfection des installations de chauffage et de ventilation.
- L'isolation des combles.
- Le renforcement du plancher des combles.
- La détection des combles.
- La mise en accessibilité du bâtiment dans le cadre de l'Ad'ap.
- La levée des réserves de la commission de sécurité.
- La réhabilitation de l'escalier de secours, place de l'oratoire.
- La réfection de la façade principale.

Ces travaux sont estimés à 481 100.00€ HT et sont répartis en 7 lots :

- Lot 01 : Démolition - Gros œuvre.
- Lot 02 : Menuiserie extérieures métalliques.
- Lot 03 : Enduits de façades.
- Lot 04 : Serrurerie
- Lot 05 : Plâtrerie peinture isolation
- Lot 06 : Chauffage ventilation
- Lot 07 : Electricité

Ces travaux nécessitent la fermeture du REXY. La période de fermeture est prévue du 01 septembre 2017 au 01 juillet 2018.

Afin de ne pas retarder le démarrage du chantier, il est proposé au conseil municipal de donner délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4 du code de général des collectivités au cas où le montant total des offres attribuées serait supérieur à la délégation générale accordée au Maire pour signer les marchés inférieurs à 500 000 € HT.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **attester que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget,**
- **donner délégation au Maire dans les conditions citées ci-dessus, à charge par le Maire de rendre compte dans le cadre du compte rendu des délégations,**
- **autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ces décisions.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 mai 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL